



Question de dette envers orange

Par **austinbaker**, le **28/08/2008** à **23:00**

Bonjour,rnrnJ'ai résilié à tort un contrat chez Orange , 2000 e !!rnrnJe n'ai pas lu une lettre de Intrum Justitia coincé dans la pub de boîte aux lettres !! je l 'assure..rnrnJ'ai reçu un mandat de tout régler en 4 jours, c'est 4 fois mon salaire.rnrnPuis je régler en plusieurs fois avant que l'huissier arrive ??rnrnrnCDtrnS...

Par **Tisuisse**, le **29/08/2008** à **08:18**

Intrum Justitia est une société de recouvrement qui a reçu mandat du créancier au fin de récupérer les sommes dues. Or, seul un huissier de justice est habilité à récupérer ces sommes dues et encore faut-il que cet huissier ait un dossier complet relatif à cette créance, voire un jugement exécutoire ordonnant de récupérer cette créance. Il me semble que cette société de recouvrement utilise tous les moyens de pression possibles pour intimider les gens, quitte à se trouver dans l'illégalité. rnrnAttendez donc l'avis des spécialistes qui interviennent sur ce forum sur ce type de problèmes.

Par **superve**, le **29/08/2008** à **10:13**

Bonjourrnrnquand vous dites : rn[citation]J'ai résilié à tort un contrat chez Orange , 2000 e !!![/citation]rnpourquoi à tort ? devez vous ces sommes ?rnrnrnSinon, Tisuisse vous a fourni un réponse parfaite à votre question.rnVous pouvez, si vous souhaitez faire cesser les relances et si vous estimez ne rien devoir, leur envoyer une lettre recommandée les mettant en demeure de vous communiquer les pièces sur lesquelles ils fondent leurs relances.rnVous

pouvez les menacer de déposer une plainte s'ils ne vous envoient pas les documents.rnrnConcrètement, si la créance est bien fondée et que vous ne payez pas de votre propre chef, ils déposeront une requête en injonction de payer et confieront le dossier à un huissier de justice. Après, vous pourrez soit faire opposition à l'ordonnance, soit payer. Sinon, vous vous exposerez à une éventuelle saisie.rnrnBien cordialement.